

En 1999, les États-Unis représentaient 52 p. 100 des ICDE (soit 134 milliards de dollars) et l'Union européenne 19 p. 100 (48,9 milliards de dollars). Les Antilles, l'Amérique latine et le Japon accueillent aussi des investissements canadiens importants. Conformément à la tendance mondiale, le Canada investit de plus en plus dans les pays en développement. En 1988, ces pays recevaient 14 p. 100 des investissements étrangers du Canada; en 1999, cette proportion avait atteint quelque 24 p. 100 (62 milliards de dollars).

En 1998, les services financiers et l'assurance représentaient environ 33 p. 100 des ICDE; l'énergie et les minéraux métalliques, 21 p. 100; et les services et le commerce de détail, 13 p. 100; le reste se répartissait entre de nombreuses autres branches d'activité. Les investissements étrangers des entreprises canadiennes intensifient l'activité économique intérieure et stimulent les exportations de produits et de services canadiens. Par exemple, l'investissement à l'étranger dans les métaux et minéraux ouvre des débouchés aux fournisseurs canadiens de matériel et d'outillage, ainsi qu'à nos firmes d'ingénieurs-conseils, cabinets d'architectes et spécialistes de l'environnement.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS AU CANADA

Le caractère bénéfique des investissements étrangers est aujourd'hui largement admis, et les pays se font une vive concurrence pour les attirer. Les IED au Canada constituent un facteur important de création d'emplois et de croissance économique. Les IED apportent non seulement des capitaux, mais aussi des idées neuves, des technologies de pointe et des pratiques commerciales novatrices.

En 1999, 72 p. 100 des IED au Canada (soit 173 milliards de dollars) provenaient des États-Unis, et 18,8 p. 100 (45,2 milliards de dollars) de l'Union européenne. Parmi les autres pays et régions importants à cet égard, mentionnons le Japon (6,3 milliards de dollars), Hong Kong (3,1 milliards de dollars) et les Antilles (2,7 milliards de dollars). Les IED au Canada se répartissaient entre de nombreux secteurs industriels. Les principaux secteurs bénéficiaires étaient les services financiers (21 p. 100), l'énergie et les métaux (16 p. 100), les machines et le matériel de transport (11 p. 100), les services et le commerce de détail (8 p. 100), et le bois et le papier (8 p. 100). Une multitude d'autres branches se partageaient les 36 p. 100 restants.

LE PROGRAMME CANADIEN D'INVESTISSEMENT À L'ÉTRANGER

Les règles qui régissent l'investissement contribuent dans une mesure importante à protéger et à faciliter les activités d'investissement étranger des entreprises canadiennes. L'établissement officiel de règles internationales au moyen d'accords commerciaux ou de traités d'investissement codifiés peut se révéler particulièrement important pour des économies non dominantes comme celles du Canada, dépourvues des moyens de pression auxquels peuvent recourir des économies de plus grands poids telles que celles des États-Unis et de l'Union européenne. Les stipulations relatives à l'investissement qu'on trouve par exemple dans l'ALENA et dans les Accords de promotion et de protection de l'investissement étranger (APIE) informent les investisseurs canadiens des règles du jeu sur les marchés étrangers, règles garanties par des engagements fondamentaux de transparence et de prévisibilité qui ont pour effet de clarifier les procédures, de réduire les délais et de rendre plus cohérents les régimes juridiques et d'action publique. Les règles sécurisent les investisseurs en leur garantissant que les politiques nationales ne seront pas modifiées sans bonne raison ni appliquées de manière discriminatoire. Elles favorisent aussi dans une certaine mesure l'élargissement de l'accès aux marchés et formeront la base des efforts ultérieurs de libéralisation. Les entreprises canadiennes peuvent se protéger lorsqu'elles investissent dans des régions à risques en achetant de l'assurance-risque politique. Ce type d'assurance peut être obtenu de compagnies d'assurances privées ou à partir du site Web de la Société pour l'expansion des exportations (www.edc-see.ca).

Les entreprises canadiennes rencontrent encore à l'étranger des obstacles à l'investissement, notamment des prohibitions à l'investissement, des limites imposées à l'étendue de l'activité économique, des prescriptions de résultats, des conditions d'autorisation, des prescriptions de résidence et des restrictions à la circulation des gens d'affaires. C'est en Afrique, en Amérique du Sud, en Chine et en Russie que de tels problèmes semblent se poser le plus fréquemment.

Les accords sur l'investissement ne limitent pas la capacité de l'État à réglementer dans l'intérêt public. Les investisseurs étrangers au Canada, comme les investisseurs canadiens à l'étranger, doivent obéir aux lois du pays d'accueil et se conformer aux mêmes règles que les nationaux. Les investisseurs étrangers ne sont